



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser-
au
Monite
belge



24057528

29 Mars 2024

**au greffe de l'entreprise
franco, notaire Bruxelles**

N° d'entreprise : **1001 396 128**

Nom

(en entier) : **Fondation Bouraza**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'Utilité Publique**

Adresse complète du siège : **Quai des Usines, 22-23 Bte6 - MABRU Porte B4 à 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Dépôt complémentaire

Dépôt complémentaire de l'arrêté royal de reconnaissance octroyé le 25 janvier 2024 suite à la Constitution de la Fondation d'Utilité Publique « Fondation Bouraza » dont le siège est établi en Région de Bruxelles-Capitale, à 1000 Bruxelles, Quai des Usines 22-23 Bte 6 – MABRU Porte B4, reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire résidant à Bruxelles, le 18 octobre 2023, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le 24 octobre suivant, volume 0 folio 0, case 24903, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur.

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, arrêté royal octroyé en date du 25 janvier 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)